

Communiqué de presse

Pour une politique nationale de lutte contre la pauvreté des enfants

Le conseil annuel des adhérents de la CNAPE, réuni le 11 avril, s'est achevé sur le constat de l'absence d'une véritable politique nationale de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes en France.

Enfants, jeunes, familles, personnes handicapées, personnes vulnérables... nombreux sont ceux qui sont frappés par diverses précarités qui affectent leurs conditions de logement, leur santé, leur éducation, leur scolarité, leur vie sociale, leur accès à l'emploi, aux loisirs, à la culture, et la jouissance de leurs droits les plus élémentaires. Nous sommes aujourd'hui encore plus éloignés de la notion de bien-être.

Les associations doivent se mobiliser pour lutter contre cette pauvreté. Beaucoup agissent. Les bénévoles et les salariés sont amenés à repenser leur engagement, leur action, les pratiques professionnelles, le travail en réseau... Pour autant, l'action des associations non caritatives, largement tributaires des financeurs publics, aussi nécessaire soit-elle, ne peut être qu'une réponse à cette problématique.

En effet, derrière les indicateurs de la pauvreté se cachent des réalités quotidiennes souvent dramatiques, au point de compromettre le développement des personnes qu'elle touche. Cette pauvreté rend difficile leur présent et compromet leur avenir.

Aussi, la CNAPE réaffirme la nécessité de déterminer **une politique nationale de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, portée avec détermination par l'État**, en s'appuyant notamment sur la recommandation de la Commission européenne du 21 février 2013 « Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité », et déclinée avec cohérence et équité sur l'ensemble du territoire national.

Cette politique, portée et pilotée par **un ministère** identifié en charge de la politique de l'enfance et de la jeunesse, doit fixer **des objectifs nationaux**, déterminer un **programme d'actions** avec des échéances pour les atteindre et s'appuyer sur une **stratégie nationale** clairement définie pour le mettre en œuvre.

Elle doit concerner **tous les enfants vivant sur notre sol**, sans dérogation aucune, que ce soit en métropole ou dans l'outre-mer. Elle doit également être **multidimensionnelle** de manière à recouvrir tous les domaines qui concernent la vie quotidienne des enfants et tout ce qui contribue à leur développement : vie familiale, éducation, santé, loisirs, culture et sports. Il importe de viser le bien-être et l'épanouissement personnel de chaque enfant dans une approche globale.

Elle doit en outre faire l'objet d'**un suivi** et d'une **évaluation régulière**, assurés par **un observatoire** de l'enfance et de la jeunesse.

Le gouvernement actuel a lancé des pistes pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion. Si la CNAPE salue cette initiative, elle dénonce le **manque de détermination et d'ambition concernant les actions définies en direction des enfants et des jeunes** compte-tenu de l'ampleur du problème et de son évolution inquiétante ces dernières années. Elle s'interroge non sans inquiétude sur le projet de loi adopté dernièrement au Sénat concernant les familles ayant des enfants placés qui risque de précariser davantage celles qui sont le plus démunies par le retrait systématique des allocations familiales et préconise plutôt une étude des situations au cas par cas par le juge des enfants, sans règle *a priori*.

Il importe que tous les moyens soient déployés sans délai pour réduire cette pauvreté, et en amortir les effets sur tous les enfants qui en sont victimes. Cette pauvreté est une atteinte aux droits fondamentaux des enfants. Il en va de notre solidarité, de notre cohésion sociale et de l'avenir de notre pays.

Contact :

Fabienne QUIRIAU, directrice générale

01 45 83 50 60

secretariat@cnape.fr